

## Commission permanente

du 01/02/2005

### II-Action

#### Action pilote pour la mise en place des plans communaux de sauvegarde pour l'inondation - projet OSIRIS Inondation

La loi du 31 Juillet 2003 a mis en avant le rôle primordial de l'information préventive dans la gestion des risques naturels (en particulier le risque inondation), en rendant notamment obligatoire l'élaboration de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) pour les communes soumises à un risque majeur. Il s'avère toutefois qu'au niveau local, cette démarche a du mal à se mettre en place, les communes ayant souvent besoin d'un appui technique pour les accompagner dans la formalisation de procédures opérationnelles souvent complexes à élaborer.

C'est pourquoi en 2001 le CETMEF, l'EPTB Loire et la DIREN Centre se sont lancés conjointement, en partenariat avec le bureau d'études Sogreah, dans le programme européen « Osiris », qui a permis :

- dans un premier temps de développer une version test d'un outil d'aide à la gestion de crise « inondation » destiné aux acteurs locaux ;
- dans un 2<sup>ème</sup> temps, d'en assurer le développement industriel, via un prestataire de services spécialisé en informatique. L'objectif était d'élaborer un produit applicable au bassin de la Loire, mais qui soit plus généralement transposable à l'ensemble des bassins français.

La première version de l'outil développé dans sa version industrielle est désormais opérationnelle et disponible gratuitement pour les maîtres d'ouvrage intéressés.

L'outil se présente sous la forme d'une base de données permettant d'organiser la gestion de crise à l'échelon local. De manière simplifiée, cette base de données est organisée en 4 modules interdépendants : recensement et cartographie des enjeux, établissement de scénarii hydrologiques (en lien avec le futur Service de Prévision de Crue via la communication des prévisions en temps réel), identification des personnes ressources et des biens et équipements mobilisables, définition des procédures opérationnelles de gestion de la crise « inondation ».

Les retours d'expérience sur 2 communes de petite taille (< 3000 habitants) du bassin de la Loire ont mis en évidence l'ampleur du travail à réaliser (1 an à 18 mois pour aboutir à un résultat opérationnel), le besoin d'un accompagnement technique sur la durée de mise en place du projet (qui n'exclue pas une forte implication des communes concernées), ainsi que la nécessité de pérenniser l'outil par une mise à jour régulière des informations à posteriori.

Cet outil nous semble parfaitement adapté à l'échelle du bassin de la Vilaine.

L'IAV, de par son rôle de « Chef de file » du SAGE et de porteur du Plan d'Actions de Prévention des Inondations du bassin de la Vilaine, dispose de la légitimité pour susciter et accompagner la mise en place à l'échelon communal de l'information préventive, au travers de l'élaboration des PCS.

La démarche s'inscrit en outre dans la continuité de la mission « Réduction de la vulnérabilité », pour laquelle un ingénieur a été recruté sur une durée de 3 ans. Toutefois, devant l'ampleur de la tâche à réaliser à l'échelle du bassin, et le manque de recul général sur cette démarche, la meilleure façon de procéder nous semble être dans un premier temps d'identifier une commune « pilote » sur laquelle l'opération pourrait être lancée avec le support technique de l'IAV.

**Nous proposons de mettre en place le projet « Osiris Inondation » sur une commune pilote du bassin de la Vilaine, ceci dans le but de susciter à plus long terme une démarche généralisée de mise en place de l'information préventive sur les secteurs vulnérables du bassin.**

**La Commission Permanente, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient comme site pilote la Commune de Saint Nicolas de Redon et à défaut la commune de Guichen.**

**Pour Extrait Conforme  
LE PRESIDENT**

**Y. MAHE**